HÉRIN
Fort de ses quartiers !

Arrondissement de Valenciennes

Hérin, le 05/02/2024

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024-02 REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RUE VICTOR HUGO.

Nous, Maire de la commune de HÉRIN,

Vu le code de la route ;

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L2213-1 et suivant ;

Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par les arrêtés subséquents ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures tendant à faciliter le déroulement des opérations de levage par la société Cochez le 07 février 2024.

A R R Ê T O N S

Article 1 : **Le Mercredi 07 Février 2024, à partir de 08h00 et jusqu' à 12h00,** le stationnement sera interdit, rue **VICTOR HUGO.** (Voie communale), comme suit :

- Du numéro 16 au numéro 22 (côté pair)
- Du numéro 297 au numéro 27 (côté impair).

Article 2 : Le Mercredi 07 Février 2024, à partir de 08h00 et jusqu'à 12h00, la circulation des véhicules motorisés sera interdites, rue **VICTOR HUGO**, comme suit :

- Du numéro 2ter au numéro 38 (côté pair)
- Du numéro 13 au numéro 41 (côté impair)

Article 3 : un itinéraire de déviation pour les véhicules motorisés sera mis en place comme suit :

- **Pour les usagers venant de la rue Auguste Caron et de Oisy** : rue Victor Hugo – rue Martial Régnier (Oisy) - départementale 13
- **Pour les usagers venant de la rue Victor Hugo par Aubry-du-Hainaut** : rue Victor Hugo – rue Henri Maurice (Aubry-du-Hainaut) – départementale 13 - rue Martial Régnier (Oisy) – rue Victor Hugo

Article 4 : Toutes ces interdictions seront matérialisées par l'apposition de panneaux réglementaires, **24 heures** avant l'événement

Article 5: Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la règlementation en vigueur et dans la Commune ;

<u>Article 6</u> : L'ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes ;
- Monsieur le commandant de Police de Denain ;
- Monsieur le responsable de la Subdivision Territoriale de Denain ;
- Monsieur le responsable du Service de Lutte contre L'Incendie ;
- Monsieur le directeur de Semurval / Transvilles
- Services Techniques municipaux ;
- Riverains de la rue Victor Hugo ;
- ASVP

Fait à Hérin, le 05/02/2024

MAIRIE 59195 HÉRIN

Le Maire,

Jean-Paul COMYN

erc BELLAING
Déviation
D13
D13
D13
D213.2
Club Hippique
du Valenciennois
D213.2
Déviation
Rue de Bellaing
Si Beau...Sibelle...
Hydrotherapie canine
Ibanez
Déviation
Boucher
LODV Esthétique
et Formation
Interdiction
de circulation
Oisy Batiment
Rue Martial Regnier
D70